



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-19887>

Département(s) de publication : **67**

Annonce n° **25-19887**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE HAGUENAU

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Concession de service public relative à la gestion de la fourrière animale de la CAH

Description : La présente consultation a pour objet la gestion déléguée de la fourrière animale intercommunale à savoir la capture, le transport, l'accueil, la garde et les soins des chiens, des chats et nouveaux animaux de compagnie (NAC) hors reptiles et amphibiens, divagants, errants sur le territoire de la Collectivité. Les animaux domestiques dont le propriétaire est défaillant (animaux dangereux dont les conditions de garde sont de nature à présenter un danger, placés sous séquestre en application de l'article L 211-11 du Code rural et de la pêche maritime) seront également accueillis par le Concessionnaire. Les animaux domestiques mordeurs ou griffeurs dont le propriétaire est inconnu ou défaillant en application de l'article 1er de l'arrêté du 21 avril 1997 relatif à la mise sous surveillance des animaux mordeurs ou griffeurs visés à l'article 223-10 du Code rural et de la pêche maritime, seront également accueillis par le Concessionnaire. Par ailleurs, le Concessionnaire s'engagera à accueillir au sein de la fourrière les chiens, les chats et nouveaux animaux de compagnie (NAC) hors reptiles et amphibiens, appartenant ou détenus par des personnes hospitalisées, expulsées, incarcérées et ceux placés sous séquestre, en fonction des capacités d'accueil de la fourrière et pour une durée maximale de 8 jours francs. Le Concédant confie également au Concessionnaire une mission de capture des chats errants non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur (dits « chats libres »), vivant en groupe dans des lieux publics des communes membres, afin de faire procéder à leur stérilisation/castration et à leur identification, préalablement à leur remise en liberté dans ces mêmes lieux. Enfin, le concessionnaire assure également la recherche des propriétaires des animaux trouvés, et leur restitution lorsqu'ils sont réclamés. Il est précisé que les locaux de la fourrière appartiennent à la CAH et se situent route de Schirrhein, à Haguenau.

Identifiant de la procédure : 7091f88b-9a93-4568-9bee-97b63fe833ec

Principales caractéristiques de la procédure : Dans son dossier de candidature, le candidat doit obligatoirement fournir les documents justifiant de ses capacités du candidats dans les domaines suivants : Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession - une lettre de candidature présentant le candidat (nom ou dénomination, adresse du siège social, date de création, montant et composition du capital, liste des principaux actionnaires) et l'objet de la candidature, signée d'une personne habilitée ; - un justificatif datant de moins de 6 mois de l'inscription au registre du commerce (extrait K bis) ou tout document équivalent. Pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises ; - si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ; - déclaration sur l'honneur du candidat attestant : qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de participation à la procédure prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14 du Code de la commande publique ; que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes sont exacts ; qu'il est en règle au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (articles L. 5212-1 et suivant du Code du travail). - certificats délivrés par les administrations et organismes compétents justifiant du respect des obligations fiscales et sociales ; - attestations d'assurance responsabilité civile et professionnelle. Capacité économique et financière Dans son dossier de candidature, le candidat fournira : - une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations similaires à celles qui font l'objet de la concession, réalisées au cours de 3 derniers exercices ; - ses comptes sociaux complets pour les trois derniers exercices ; - les comptes sociaux complets de sa société mère, le cas échéant ; - les comptes consolidés complets du groupe auquel il appartient pour les trois derniers exercices, le cas échéant. Capacité technique et professionnelle Dans son dossier de candidature, le candidat fournira : - une déclaration concernant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, ou depuis la date de création de l'entreprise si cette dernière date de moins de 3 ans ; - un mémoire présentant les capacités techniques du candidat comprenant ses références acquises dans le domaine objet de la délégation, ou dans un domaine comparable, et/ou toutes autres références ou éléments susceptibles de démontrer son aptitude à candidater à la concession de service public objet du présent avis et à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public ; - être en possession d'une certification professionnelle en lien avec au moins l'une des espèces concernées. La liste des certifications reconnues est établie par le ministre chargé de l'Agriculture ; - avoir suivi une formation dans un établissement habilité par le ministre chargé de l'Agriculture afin d'acquérir les connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux et à l'entretien des animaux de compagnie et disposer d'une attestation de connaissance établie par l'autorité administrative ; - posséder un certificat de capacité délivré par l'autorité administrative en application des dispositions du IV de l'article L. 214-6 dans sa rédaction en vigueur antérieurement à la publication de l'ordonnance n 2015-1243 du 7 octobre 2015 relative au commerce et à la protection des animaux de compagnie. - le Gestionnaire justifie soit d'avoir suivi une formation ou être en possession d'une certification visées à l'article D 211-12-2 du code rural et de la pêche maritime.

2.1.1 **Objet**

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 98380000 Services de chenils

2.1.3 **Valeur**

Valeur estimée hors TVA : 541,667 Euro

2.1.4 **Informations générales**

Informations complémentaires : Concession de services public passée en application des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et des articles L. 3100-1 et suivants et R. 3126-1 et suivants du Code de la commande publique.

Base juridique :

Directive 2014/23/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : Ne pas tomber sous le coup de l'interdiction de soumissionner aux marchés et accords-cadres conformément aux dispositions des articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et R. 2143-3 et suivants du Code de la Commande Publique

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Concession de service public relative à la gestion de la fourrière animale de la CAH

Description : La présente consultation a pour objet la gestion déléguée de la fourrière animale intercommunale à savoir la capture, le transport, l'accueil, la garde et les soins des chiens, des chats et nouveaux animaux de compagnie (NAC) hors reptiles et amphibiens, divagants, errants sur le territoire de la Collectivité. Les animaux domestiques dont le propriétaire est défaillant (animaux dangereux dont les conditions de garde sont de nature à présenter un danger, placés sous séquestre en application de l'article L 211-11 du Code rural et de la pêche maritime) seront également accueillis par le Concessionnaire. Les animaux domestiques mordeurs ou griffeurs dont le propriétaire est inconnu ou défaillant en application de l'article 1er de l'arrêté du 21 avril 1997 relatif à la mise sous surveillance des animaux mordeurs ou griffeurs visés à l'article 223-10 du Code rural et de la pêche maritime, seront également accueillis par le Concessionnaire. Par ailleurs, le Concessionnaire s'engagera à accueillir au sein de la fourrière les chiens, les chats et nouveaux animaux de compagnie (NAC) hors reptiles et amphibiens, appartenant ou détenus par des personnes hospitalisées, expulsées, incarcérées et ceux placés sous séquestre, en fonction des capacités d'accueil de la fourrière et pour une durée maximale de 8 jours francs. Le Concédant confie également au Concessionnaire une mission de capture des chats errants non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur (dits « chats libres »), vivant en groupe dans des lieux publics des communes membres, afin de faire procéder à leur stérilisation/castration et à leur identification, préalablement à leur remise en liberté dans ces mêmes lieux. Enfin, le concessionnaire assure également la recherche des propriétaires des animaux trouvés, et leur restitution lorsqu'ils sont réclamés. Il est précisé que les locaux de la fourrière appartiennent à la CAH et se situent route de Schirrhein, à Haguenau.

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 98380000 Services de chenils

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/01/2026

Durée : 7 An

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 541,667 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Description : - qualité du service : adéquation entre les contraintes du service et les moyens matériels et humains mis en oeuvre (nombre en équivalent temps plein et qualification du personnel, nombre et nature des matériels alloués à la gestion du service, modalités de fonctionnement du service, amplitude des horaires d'ouverture de la fourrière aux usagers, délais et amplitude d'intervention pour la capture des animaux, etc.) ; - qualité de l'offre financière : coût de fonctionnement de la structure et tarifs opposables aux usagers.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Date limite de réception des offres : 20/03/2025 à 12:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés : Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

Informations relatives aux délais de recours : Recours en référé précontractuel introduit préalablement à la signature du marché. Recours pour excès de pouvoir introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision contestée. Ce recours en annulation peut être assorti d'une demande en référé suspension des actes attaqués dans les mêmes délais, préalablement à la signature du contrat. Recours indemnitaire soumis à une demande préalable à la personne publique dans le délai de déchéance quadriennale.

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE HAGUENAU

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE HAGUENAU

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE HAGUENAU

Numéro d'enregistrement : 20006787400012

Adresse postale : 84 ROUTE DE STRASBOURG

Ville : HAGUENAU

Code postal : 67500

Subdivision pays (NUTS) : Bas-Rhin (FRF11)

Pays : France

Adresse électronique : commande.publique@agglo-haguenau.fr

Téléphone : 0388634425

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation chargée des procédures de recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 8cb64e96-c158-4742-88cb-29989801ed7f - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 20/02/2025 à 08:50

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/02/2025